

Admissions

Le parcours s'adresse aux étudiants ayant validé un niveau **bac +4** dans le domaine de l'écologie en priorité, mais il est accessible aux étudiants issus d'autres formations (paysagiste, géographie) sous réserve de connaissances en écologie.

Modalités d'admission : sur dossier puis entretien éventuel de motivation.

Procédure pour candidater

Connectez-vous entre le 15 mars et le 30 juin de l'année en cours sur la plateforme de l'Université Paris-Saclay :
<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/etre-candidat-a-nos-formations>



Métiers visés

Métiers de l'ingénierie écologique, du paysagisme, de l'urbanisme, de conseil en développement durable, de la concertation, de l'aménagement durable, de la communication liée à l'écologie

Investissez dans vos futurs talents

Coût de formation financé par la Taxe d'apprentissage ou OPCA pour les contrats de professionnalisation

Pour plus d'informations : www.cfa-union.org



CONTACTS

Contacts filières

Enseignante responsable de la formation :

Sophie NADOT - sophie.nadot@universite-paris-saclay.fr

01 69 15 56 65

Enseignante co-responsable de la formation :

Anne BREUIL - anne.breuil@paris.fr

01 53 66 14 00

Enseignant responsable de la mention :

Stéphane BAZOT - stephane.bazot@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat

Guylaine CLEMENÇON - guylaine.clemencon@universite-paris-saclay.fr

01 69 15 77 37

Contacts CFA UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

Pour toute information concernant l'apprentissage et les conditions du contrat :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/formation-en-alternance/cfa-universite-paris-saclay>

Entreprises partenaires

Bureaux d'études : ELAN, Ecosphère, Bureau d'études, SNCF Réseau Associations : A-IGéco, AFIE, union professionnelle du génie écologique Collectivités : Ville de Paris, communauté d'agglomération Grand-Paris Sud, Conseil départemental de l'Essonne.

SEPTEMBRE 2025



Master 2

Mention

BIODIVERSITÉ, ECOLOGIE, EVOLUTION

Parcours APPROCHE ECOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/biodiversite-ecologie-et-evolution/m2-approche-ecologique-du-paysage>

Développement durable Environnement MAS2 AEP

Lieux de la formation

- Université Paris-Saclay, campus d'Orsay
- Ecole Du Breuil, Paris

BAC +5
Master 2

BIODIVERSITÉ, ECOLOGIE, EVOLUTION
APPROCHE ECOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DU PAYSAGE
MAS2 AEP

Objectifs de la formation

Avec la publication de la loi sur la biodiversité en août 2016, il devient crucial de former des écologues-paysagistes alliant de solides compétences en écologie avec la maîtrise du projet de paysage, capables de concevoir et de gérer les espaces verts fonctionnant comme des écosystèmes autonomes. Le parcours Approche écologique et paysagère du Territoire (AEP) vise à former des futurs professionnels de niveau Bac+5 ayant une double compétence en écologie et en paysage, capables de concevoir et gérer des projets de paysage urbains avec la maîtrise des outils de l'ingénierie écologique et de l'ingénierie urbaine. Cette formation répond aussi aux préoccupations paysagères des écologues professionnels grâce à la complémentarité conjuguée des compétences des partenaires impliqués.



Rythme de l'alternance

1 an (volume horaire : 460 heures en formation réparties sur 14 semaines)

Alternance : 3-4 semaines en entreprise et 3-4 semaines en formation à partir de début septembre et jusqu'à mi-avril, puis entreprise.



Bloc de compétences

	UE	ECTS
Connaissances en écologie et urbanisme 14 ECTS	Mise à niveau en écologie (non créditée)	-
	Urbanisme	5
	Milieux aquatiques – qualité et gestion	6
	Nature, homme, paysage	3
Méthodologie en écologie et paysagisme 18 ECTS	Ingénierie et services écologiques	6
	Gestion de projet	5
	Etude paysagère appliquée	7
Mise en situation 28 ECTS	Projet tuteuré	8
	Entreprise	20

Compétences du diplôme

- Maîtriser toutes les étapes de l'élaboration d'un projet d'aménagement, depuis la formulation de la demande du client jusqu'au projet lui-même, en respectant le cadre réglementaire et les procédures pour les commandes publiques et privées
- Appliquer les principes de l'ingénierie écologique à un projet d'aménagement paysager en milieu naturel ou urbain
- Intégrer les principes de l'urbanisme dans un projet d'aménagement d'espace urbain